

Le CERAP, déjà 25 ans...

Par Eric Nachtergaele*



C'est en date du 9 septembre 1992 que fut fondé le « Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique de l'ULB », en abrégé le : « CERAP »¹. Cette création fut le résultat d'un cheminement de plusieurs années que nous résumerons brièvement, ici, dans un premier temps. Nous brosserons, ensuite, l'évolution du Cerap jusqu'à nos jours.

Les réflexions menées en 1987, d'une part par les responsables du Séminaire de sciences politiques, Nicole Loeb-Mayer et Nadine Bernard-Lubelski, et d'autre part le représentant de la post-facultaire, Eric Nachtergaele, conduisent le Président de la section des Sciences politiques, Christian Vandermotten, lors d'un Conseil de section, le 15 décembre 1987, à charger une commission de réfléchir à la création d'un certificat en administration publique².

L'objectif est triple :

- Permettre aux étudiants sortant de sciences politiques et relations internationales d'acquérir en un an les notions nécessaires pour se diriger vers les carrières de la fonction publique (besoin réel dégagé de l'enquête effectuée par le séminaire de Sciences politiques auprès des diplômés de 1975 à 1986 ;
- Offrir un recyclage ou une formation complémentaire aux fonctionnaires de niveau 1 de l'Etat et assimilés, à l'ULB, par comparaison de ce qui existe à l'ULg et à l'UCL. Et aussi, prendre cette initiative en section de Sciences politiques ;
- Offrir une formation complémentaire en administration publique aux étudiants sortant d'autres sections, ou facultés, ou universités, moyennant des prérequis.

De ces travaux, découlera la décision de créer le certificat précité, et ce lors du Conseil Facultaire de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, en date du 5 mai 1988, sous la présidence du Doyen Françoise Thys-Clément.

Cependant, en sa réunion du 27 mars 1990, le Conseil de section par la voix de son Président Vandermotten constate que le « *certificat est peu fréquenté et n'a fait l'objet d'aucune promotion* »³. Il constate, par ailleurs, en séance du 15 mai 1990, que suite à sa visite au

* Secrétaire général et fondateur du CERAP.

¹ Annexes au *Moniteur Belge*, ASBL, 28 janvier 1993, p. 465-466.

² Les membres de cette commission sont : Mmes Bouvier et Bernard, et MM Claes, Miroir et Nachtergaele.

³ Une des raisons de cette désaffection est sans doute due au fait que cet enseignement qui nécessite de nombreux prérequis, et qui a un programme composé d'un ensemble de cours dispensés dans différentes Facultés, ou section, peut sembler lourd et difficile à suivre au fonctionnaire qui s'y inscrit. Des cours, tels que

Ministère de la Fonction publique, « *les contacts ont été positifs et qu'il y a manifestement une volonté de transférer aux Universités la formation de fonctionnaires* ». C'est pourquoi, il prévoit de réfléchir, dès septembre 1990, à la création, à terme, d'un troisième cycle.

La Maîtrise puis le DES en Administration publique

En mai 1991, à l'initiative de Jean-Jacques Heirwegh, en sa qualité de Président de la section des sciences politiques, une réunion a lieu avec le Recteur Françoise Thys-Clément. Il lui en a précisé l'objectif, en ces termes, dans son courrier du 19 avril :

« Je souhaiterais rencontrer les demandes exprimées par plusieurs personnes engagées dans la fonction publique et qui, à l'heure actuelle, ne trouvent pas à l'U.L.B. la formation de 3ème cycle qui rejoindrait leurs besoins.

C'est pourquoi il me semble opportun de reprendre les propositions faites précédemment (mais sans conclusions) et aujourd'hui développées à l'initiative de M. Eric NACHTERGAELE, (...).

Vous trouverez, ci-joint, trois exemplaires d'un "projet de création d'un enseignement destiné aux fonctionnaires", dont l'originalité constructive mérite l'attention. »

De cette réunion où assiste aussi Claude Truffin, Directeur de la cellule recherche de l'Université, et qui sera dès le départ acquis au projet, un accueil positif est fait au principe de la création de la « Maîtrise en administration publique ».

Dans la foulée, les grands axes sont fixés :

1. Ressources humaines

a. il sera fait appel pour partie à des praticiens de l'administration donnant cours déjà à l'U.L.B. en sciences politiques et sections annexes;

b. et à des praticiens extérieurs dont la renommée ou la compétence en matière d'administration publique sera reconnue par le conseil scientifique, à créer.

2. Ressources budgétaires

a. minerval adapté aux dépenses prévisibles (plus particulièrement de fonctionnement...);

b. en obtenant des subventions ;

c. en faisant appel à un certain sponsoring.

Ces différents axes posent cependant un problème dans le cadre des structures académiques traditionnelles, notamment en matière de financement ou mieux d'absence de financement de la part de l'Université. Il s'imposait de créer une ASBL, à savoir le Centre d'études et de recherches en Administration publique de l'U.L.B. (CERAP).

Le souhait était aussi que parmi les fondateurs de l'ASBL et parmi le Conseil scientifique, outre des membres du corps académique de l'U.L.B., apparaissent des membres extérieurs issus des administrations publiques pour bien marquer le désir d'ouverture vers ce monde, qui présidait à la création de cet enseignement destiné aux fonctionnaires.

« Politiques publiques (objectifs, gestion et évaluation) » ou « Principes budgétaires (budget de l'Etat, gestion budgétaires courante) » et encore « Légistique », n'y apparaissent pas.



MAITRISE EN ADMINISTRATION
PUBLIQUE



Centre d'Etudes et de Recherches
en Administration Publique A.S.B.L.
Université Libre de Bruxelles
Avenue F. D. Roosevelt, 50 - C.P. 135
B-1050 Bruxelles.

Tél. & Fax
02.650.42.79

C'est sur cette base que Jean-Jacques Heirwegh se mit, dès septembre 1991 à constituer le Conseil scientifique. Parallèlement, un noyau constitué d'Odile Daurmont, chargé de cours et auditeur au Conseil d'Etat, Nadine Bernard qui a accepté de devenir le coordinateur académique du futur Centre, et Eric Nachtergaele s'activèrent à ses côtés.

Dès l'année suivante, les choses s'accélérent. En date du 4 février 1992, le Conseil de la section des Sciences politiques acte le projet de création du CERAP. En date du 13 février 1992, le Conseil facultaire de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques acte le projet de constitution du CERAP, et à cette occasion le doyen Jean-Jacques Droesbeke propose qu'un budget soit prévu pour le Centre.

Le 9 septembre 1992, le CERAP est créé, et les 12 fondateurs sont :

- Corps académique :
O. Daurmont, G. De Meur, A. Eraly, R. Tollet, Fr. Thys-Clément, et L. Wilkin.
- Fonctionnaires :
Ch. Basecq (Inspection des finances), J. Brassinne (Région wallonne), M. Jaupart (Fonction publique), E. Nachtergaele (Affaires économiques), D. Norrenberg (Communauté française), F. Sonck (Affaires économiques).

Odile le Daurmont et Eric Nachtergaele sont nommés respectivement Président et Secrétaire général du Centre.

Le Conseil d'Administration de l'Université, en date du 23 novembre 1992, sur avis conforme de la Commission de l'Enseignement :

- a. prend acte :
 - de la création de l'ASBL "CERAP" (9 septembre 1992);
 - des statuts de l'ASBL;
 - du programme de la Maîtrise en administration publique organisé par le CERAP;
 - des prévisions budgétaires de l'ASBL;
- b. accorde à l'ASBL "CERAP" un crédit d'installation de 200.000,-FB;
- c. approuve le projet de Convention entre l'ASBL "CERAP" et l'ULB.

En date du 23 décembre 1992, le Recteur de l'Université signe avec le Président et le Secrétaire général du CERAP la Convention entre le CERAP asbl et l'ULB.

L'année 1993 fut celle de l'installation, de la préparation des cours et des inscriptions.

Les cours de la Maitrise en administration publique ont débuté le 10 janvier 1994. Les inscriptions à la première année académique se ventilent comme suit par Ministère :

PYRAMIDES

Revue du Laboratoire d'Études et de
Recherches en Administration Publique

Management et État de droit

Numéro 2 - Automne 2000

ULB

- Région Wallonne :	8
- Communauté française :	21
- Région de Bruxelles-Capitale	2
Total 31	

De 1994 à 2003-2004, la Maîtrise, qui deviendra le DES en Administration publique, diplômera une septantaine de participants.

La Revue Pyramides

C'est sous la présidence du Pr Gisèle De Meur, qui succéda à Odile Daurmont en mai 1993, que fut créée la Revue *Pyramides*, au printemps 2000.

La Revue s'attache, au fil de ses numéros, 29 avec le présent numéro, à décrypter les tendances qui orientent la science administrative et dessinent son devenir. Elle dresse le bilan de projets menés au sein d'institutions publiques, elle rend compte des réformes engagées dans l'administration, des décisions prises par les autorités et les juridictions. *Pyramides* privilégie l'approche pluridisciplinaire et fait appel à la sociologie, la politologie, les mathématiques, le droit, l'histoire, la psychologie sociale... Les auteurs sont issus, d'une part, de la communauté scientifique et d'autre part, du monde administratif, de sorte que la revue est leur point de rassemblement et une source d'information pour tous ceux qui s'intéressent au destin des politiques publiques, des prestations et des services publics.

L'actuel Rédacteur en chef de la Revue, Alexandre Piraux, y collabore depuis son premier numéro.

L'avenir

Depuis le 14 décembre 2005, Luc Wilkin, ancien Doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, a présidé le CERAP, et c'est durant cette période que la Revue *Pyramides* a fait peau neuve et qu'ont été organisés différents colloques, dont, pour ne citer que ceux-là :

- Le Colloque international : Les réformes de l'administration vues d'en bas, les 14 et 15 mai 2009 ;
- La Journée Ethique : L'administration aux prises avec l'éthique et la déontologie, le 27 octobre 2010.

Le 29 septembre 2016, Luc Wilkin cédait la présidence du CERAP à Benoît Bayenet, chargé de cours.

A la demande du Doyen de la nouvelle Faculté de Philosophie et de Sciences sociales, et afin de mutualiser les efforts en matière d'Administration publique au sein de la Faculté, le CERAP a signé, en juin 2017, une convention en ce sens avec le Centre d'Etudes des politiques et de l'administration publique (CEPAP), dont le Président est le Professeur Alain Eraly qui est, par ailleurs vice-Président et fondateur du CERAP.